

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 7 mars 2014 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse**

NOR : AFSZ1430222A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2013,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Au 2° de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie, au titre du c du 2° de l'article D. 1432-15-l), la nomination de M. Joseph SECONDI est abrogée.

#### Article 2

Participent au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse, avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le comité d'agence :

M. Guillaume HEUZE, titulaire, en remplacement de Mme Santa OTTAVI.

Mme Marie-José CRISTOFARI, suppléante de Mme Annie DONIMONI.

Mme Audrey COLONNA, suppléante de M. Guillaume HEUZE.

#### Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 7 mars 2014.

MARISOL TOURAINE